



Madame, Monsieur,



La Faculté des Sciences de Montpellier accueille aujourd'hui près de 8 500 étudiants auxquels elle offre un éventail complet de formations au plus haut niveau dans le domaine scientifique. Elle propose des cursus professionnalisés (licences, licences pro et masters, formations accessibles en alternance) dans de très nombreux domaines. Plus de 630 professionnels participent à ces enseignements et, plus de 2 300 étudiants effectuent chaque année un stage en entreprise, illustrant ainsi une collaboration étroite entre le monde universitaire et le monde économique.

En **choisissant de verser** votre taxe d'apprentissage (solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles) à la Faculté des Sciences, **vous devenez le partenaire privilégié** de l'une des plus importantes composantes d'enseignement de l'Université de Montpellier. **Vous nous donnez ainsi les moyens** de proposer à nos étudiants des formations toujours mieux adaptées au monde professionnel.

Pour notre Faculté, la taxe d'apprentissage est un complément de ressources indispensables nous permettant d'améliorer en permanence la qualité de l'enseignement au travers de nouveaux moyens pédagogiques par l'achat d'équipements de pointe, de matériels informatiques et logiciels, par l'organisation de sorties terrain et visites pédagogiques, par la réalisation de projets...

Toutes ces actions sont possibles grâce à vous au travers du versement de la taxe d'apprentissage, ressource propre aujourd'hui indispensable à notre établissement.

Je vous remercie chaleureusement de votre confiance et de votre soutien nous permettant de joindre ainsi vos efforts aux nôtres pour une meilleure formation de nos étudiants.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Alain HOFFMANN
Directeur de la Faculté des Sciences

Contact
Isabelle REY - fds.ta@umontpellier.fr -
Téléphone : 04 67 14 92 99



Vous pouvez également intégrer RESUM : le réseau des professionnels de l'UM.

<https://resum.umontpellier.fr>



TRANSFORMER UN IMPÔT EN UN INVESTISSEMENT POUR LA FORMATION DE NOS ÉTUDIANTS.

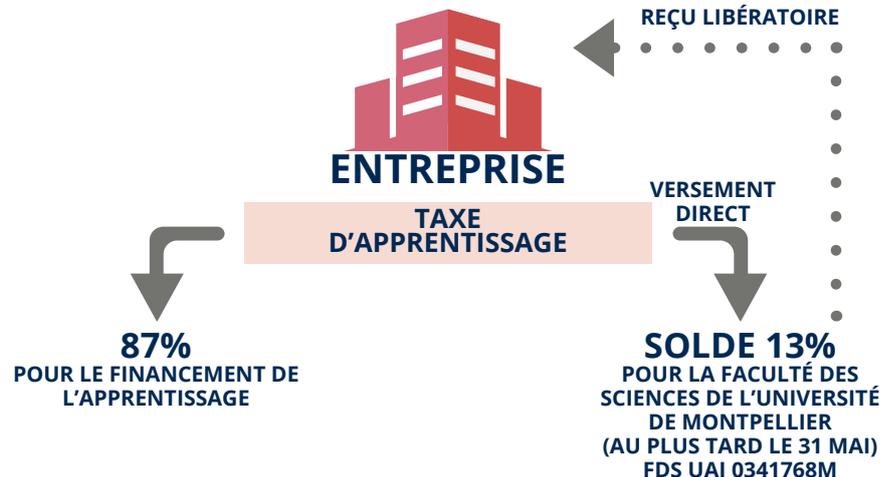
La Faculté des Sciences, c'est 10 départements d'enseignement :

Un grand choix de disciplines couvrant les sciences fondamentales et appliquées en Biologie Écologie, Biologie - Mécanismes du Vivant, Chimie, Électronique - Électrotechnique - Automatique, Informatique, Mathématiques, Mécanique, Terre - Eau - Environnement, Physique.



NOUVELLES MODALITÉS DE COLLECTE ET DE RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE.

Les entreprises versent directement la TA (solde libératoire des 13%) à l'établissement de leur choix.



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À LA FACULTÉ DES SCIENCES ?

En remplissant le formulaire de versement ci-joint ou en ligne sur le site web de la Faculté des Sciences.

Par chèque :

- veuillez libeller votre chèque à l'ordre de : Agent comptable de l'Université de Montpellier, en précisant le **code FDS UAI 0341768 M**.

- envoyez votre courrier à l'adresse suivante :

*Faculté des Sciences de Montpellier
Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier Cedex 5*

Par virement :

- lors de la procédure de virement bancaire, indiquez la référence : **TA2022 UM FDS 0341768 M**.

COMMENT RECEVOIR LE REÇU LIBÉRATOIRE ?

L'agent comptable, seul habilité à éditer le reçu libératoire, vous le transmettra dès réception de votre promesse de versement (papier ou web) dûment complétée et de votre règlement.

8490
Étudiants



36
Diplômes
habilités à
recevoir la TA

630
Enseignants



2170
Diplômés

280
Apprentis



2300
Stages
effectués

55
Parcours
ouverts à
l'apprentissage

700
Intervenants
extérieurs



140
Agents
Administratifs
et Techniques



CETTE ANNÉE LA TA NOUS A PERMIS DE :

- Financer des équipements permettant aux étudiants de pouvoir disposer d'appareillages de pointe.

- Moderniser les salles de TP et le parc informatique.